ECE/BATUMI.CONF/2016/11

|  |  |
| --- | --- |
| ENVIRONMENT FOR EUROPE  UN ENVIRONNEMENT POUR L’EUROPE  ОКРУЖАЮЩАЯ СРЕДА ДЛЯ ЕВРОПЫ  გარემო ევროპისათვის | Logo-EfE |
| BATUMI, 8-10 juin 2016 |

Huitième Conférence ministérielle   
« Un environnement pour l’Europe »

Batumi (Géorgie)  
8-10 juin 2016

Cadre de mise en œuvre de la Stratégie de la CEE  
pour l’éducation en vue du développement durable

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/BATUMI.CONF/2016/11 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  24 mars 2016  Français  Original: anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Huitième Conférence ministérielle   
« Un environnement pour l’Europe »

Batumi (Géorgie), 8-10 juin 2016

Point 3 de l’ordre du jour provisoire

**Vers une nouvelle société : dix ans d’éducation   
en vue du développement durable**

Cadre de mise en œuvre de la Stratégie de la CEE   
pour l’éducation en vue du développement durable

Note du secrétariat

1. À sa huitième réunion (Genève, 21 et 22 mars 2013), le Comité directeur pour l’éducation au développement durable de la Commission économique pour l’Europe (CEE) s’est résolument engagé à poursuivre l’application, sur le plan régional de la Stratégie de la CEE pour l’éducation en vue du développement durable (Stratégie pour l’EDD) au-delà de la troisième phase de mise en œuvre (voir ECE/CEP/AC.13/2013/2, par. 37 à 44). Afin d’évaluer les progrès accomplis dans le cadre de la Stratégie et de réfléchir à la manière dont celle-ci serait mise en œuvre à l’avenir, le Comité directeur a proposé d’organiser une réunion de haut niveau des Ministères de l’éducation et de l’environnement à la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe ».
2. À sa neuvième réunion (Genève, 3 et 4 avril 2014), le Comité a réitéré son ferme engagement de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie pour l’EDD au-delà de 2015. Il a également reconfirmé sa décision de préparer une réunion de haut niveau sur l’éducation au développement durable, ce qui supposerait notamment d’élaborer un projet de cadre de mise en œuvre de la Stratégie et un projet de déclaration ministérielle (ECE/CEP/AC.13/2014/2, par. 35 et 36).
3. Il convient de préciser que le futur cadre de mise en œuvre n’est pas destiné à remplacer la Stratégie pour l’EDD. Celle-ci devrait perdurer, avec ses principaux objectifs, ses définitions et ses principes. Le nouveau cadre de mise en œuvre s’inscrira plutôt dans le prolongement de celui qui avait été adopté par les représentants des Ministères de l’environnement et de l’éducation des pays de la CEE à Vilnius en 2005, puis reconfirmé à la Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » à Belgrade en 2007, qui prévoyait trois phases de mise en œuvre (2005-2015). Le cadre de Vilnius a défini les modalités pratiques de la mise en œuvre de la Stratégie.
4. À sa neuvième réunion, le Comité directeur a décidé des éléments de base du nouveau cadre de mise en œuvre après examen des propositions faites à ce sujet par le Bureau. Le projet de cadre de mise en œuvre, qui figure à l’annexe I, reprend ces éléments en se fondant et en s’alignant sur le Programme d’action mondial pour l’éducation au service du développement durable, coordonné par l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO). Le projet de mandat du Comité directeur pour la période allant de 2016 à 2030 est présenté à l’annexe II.
5. Lors de la Conférence de Batumi, les ministres devraient adopter le projet de cadre de mise en œuvre et reconduire le Comité directeur dans ses fonctions afin qu’il puisse encadrer l’application de la Stratégie, comme cela est énoncé dans son projet de mandat.

Annexe I

Projet de cadre de mise en œuvre de la Stratégie de la CEE en vue du développement durable (2016-2030)

I. Progrès accomplis et difficultés rencontrées dans la mise   
en œuvre de la Stratégie

1. Les progrès accomplis ces dix dernières années par les États membres de la Commission économique pour l’Europe (CEE) ont beaucoup contribué à la Décennie des Nations Unies pour l’éducation au service du développement durable (2005-2014) et ont fait gagner du terrain à l’idée que les systèmes éducatifs devaient répondre aux problèmes sociaux, environnementaux et économiques dans les initiatives mondiales menées dans le domaine de l’éducation. Le troisième rapport d’évaluation de la Stratégie (ECE/CEP/AC.13/2016/3)[[1]](#footnote-2) a abouti à cinq grandes conclusions :

a) L’esprit d’initiative et la volonté politique ont joué un rôle déterminant dans la réussite de la Stratégie;

b) Dans le cadre de la Stratégie, des avancées importantes ont été réalisées en ce qui concerne l’intégration des politiques, les programmes d’études, les outils et les ressources, et le réseautage ;

c) Malgré de nets progrès, les connaissances, les compétences et les valeurs relatives au développement durable ne sont pas encore pleinement prises en considération à tous les niveaux et dans tous les types d’enseignement ;

d) Les trois priorités de la troisième phase de mise en œuvre s’avèrent des passages délicats, mais obligés, pour transformer le système dans son ensemble ;

e) L’idée que l’éducation au développement durable est au cœur du projet éducatif fait son chemin, mais elle doit encore s’enraciner pleinement dans tous les États membres.

A. Il faut renforcer et maintenir l’esprit d’initiative   
et la volonté politique

1. Pendant la période de mise en œuvre de la Stratégie allant de 2005 à 2015, presque tous les États membres de la CEE ont contribué, dans une plus ou moins large mesure, à faire progresser l’EDD, avec l’approbation et le soutien de leurs responsables politiques et administratifs. Plus de 91 % des 56 États membres ont rendu compte officiellement ou officieusement à la CEE et/ou à l’UNESCO de leurs activités visant à promouvoir le rôle de l’éducation dans une optique de durabilité. En outre, deux tiers des États membres ont indiqué leur intérêt et l’intention qui était la leur de continuer d’œuvrer pour la pleine application de l’EDD. Grâce à l’esprit d’initiative et à la volonté de leurs responsables politiques, les États membres ont été en mesure de tenir leurs engagements en faveur de l’EDD. Il faudrait veiller à ce que les changements touchant les gouvernements ne compromettent pas la continuité et le niveau de la mise en œuvre.

B. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l’intégration   
des politiques, les programmes d’études, les outils   
et les ressources, et le réseautage

1. Aujourd’hui, plus de 90 % des États membres ayant présenté des rapports font figurer l’EDD dans leurs documents d’orientation de la politique d’éducation nationale, et 89 % considèrent que l’éducation s’inscrit dans leurs politiques et leurs plans en matière de développement durable. Dans 84 % des États membres l’EDD a été incorporée aux programmes d’études, principalement dans l’enseignement primaire et dans l’enseignement secondaire (premier et deuxième cycles). Si les questions environnementales restent celles qui retiennent le plus l’attention, il est encourageant de constater les efforts qui sont déployés pour prendre aussi en considération les questions sociales et économiques. Dans tous les États membres qui ont présenté des rapports, des représentants des pouvoirs publics, des milieux universitaires et de la société civile participent à l’élaboration et à la production de ressources pédagogiques sur le développement durable. Si, en la matière, l’offre semble augmenter, la demande croît dans des proportions difficilement appréciables, faute d’informations. De fait, les mécanismes de promotion et de diffusion des supports pédagogiques sont très différents entre les pays, et le degré d’utilisation de ces supports est difficile à évaluer. Les moyens d’apprécier leur qualité sont également limités.
2. Dans leur rapport, 95 % des États membres indiquent que la mise en œuvre de l’EDD est un processus multipartite, qui fait intervenir différents groupes de travail, conseils, réseaux et partenariats. La coopération régionale est forte, et le rôle des différentes parties prenantes, en particulier des réseaux régionaux d’acteurs de la société civile, est reconnu et apprécié.

C. Des progrès restent à faire pour prendre pleinement en considération les connaissances, les compétences et les valeurs relatives   
au développement durable à tous les niveaux   
et dans tous les types d’enseignement

1. Divers acteurs de l’enseignement formel, non formel et informel de la région ont défini de bonnes pratiques sur les questions de fond. Dans bien des domaines, les résultats ont été atteints au regard des indicateurs définis par le Groupe d’experts des indicateurs pour mesurer le succès de la Stratégie, mais les États membres estiment avec prudence qu’ils sont simplement « en bonne voie » ou « en train » de mettre pleinement en œuvre l’EDD à tous les niveaux du système éducatif. Les progrès notifiés par les États membres ont surtout concerné le traitement explicite des questions relevant de l’EDD dans les programmes d’études (97 %), les compétences et les résultats de l’apprentissage (92 %), et les méthodes pédagogiques (95 %) aux premiers stades d’apprentissage de la petite enfance et aux niveaux primaire et secondaire de l’enseignement formel. Moins d’informations ont été fournies sur l’EDD dans l’enseignement supérieur. Les États membres ont toutefois indiqué que les établissements d’enseignement supérieur de la région s’engageaient de plus en plus dans l’EDD, comme il ressortait notamment des déclarations de haut niveau prononcées par des responsables d’université et des réseaux d’instituts associés à cette action.
2. Près de 90 % des États membres disent avoir mis en place de méthodes et d’instruments pour un apprentissage non formel et informel du développement durable. Les États membres ont présenté un large éventail initiatives en la matière, mais ont admis que bon nombre d’entre elles avaient été engagées sans la participation du secteur public ou simplement en partenariat avec lui. Les organisations non gouvernementales jouent un rôle moteur dans la promotion de l’éducation non formelle et informelle au développement durable. La portée et l’efficacité de toutes ces mesures sont cependant moins connues, parce qu’il n’existe pas de système centralisé de notification et de documentation et que les évaluations sont rares.

D. Les trois priorités de la phase III s’avèrent des étapes délicates,   
mais nécessaires, pour transformer le système dans son ensemble

1. Près des trois quarts (71 %) des États membres favorisent les approches institutionnelles globales. La plupart continuent de mettre l’accent sur la valorisation du développement durable dans les programmes d’études et les pratiques de classe, par le biais de projets, et/ou encouragent les établissements scolaires à devenir des établissements reconnus et agréés d’EDD. En ce qui concerne les enseignants, près de 90 % des États membres indiquent que l’EDD fait maintenant partie de leur formation initiale et continue. Toutefois, selon les observations qualitatives qui ont été fournies, bon nombre d’entre eux semblent prudents quant à l’adhésion à l’EDD et à ses effets transformateurs, compte tenu de l’autonomie dont jouissent les instituts de formation des enseignants dans de nombreux pays. On ne sait pas non plus avec certitude si l’effectif d’enseignants ayant reçu une formation est important, ni quels sont le niveau et la qualité de cette formation.
2. De 2012 à 2015, certains États membres ont dépassé le stade des discussions sur la définition de l’économie verte et des emplois verts pour s’engager dans des efforts concertés en vue de réformer la formation et l’enseignement techniques et professionnels dans le sens de la durabilité, en consultation et en partenariat avec les branches d’activité et avec les instituts de formation et d’enseignement techniques et professionnels. Cependant, alors que certains États définissent des compétences et des qualifications nouvelles, élaborent de de nouveaux cours et révisent les programmes de formation et d’enseignement techniques et professionnels, moins de 50 % des États membres de la CEE font état de progrès significatifs.

E. L’idée que l’éducation au développement durable est au cœur   
du projet éducatif fait son chemin, mais elle doit encore   
s’enraciner pleinement dans tous les États membres

1. Pour que l’idée que l’EDD est au cœur du projet éducatif soit admise, il faudra surmonter les difficultés et les obstacles qui ont persisté tout au long des trois phases de la mise en œuvre de la Stratégie. Cela passera notamment par un esprit d’initiative et une volonté politique sans faille de la part des principaux décideurs; la réforme structurelle des systèmes éducatifs, comprenant l’inscription de l’EDD dans les budgets ordinaires ; la formation des enseignants ; le renforcement des mécanismes de coopération et de participation, par la mobilisation d’un plus large éventail de parties prenantes ; et l’intensification des activités de recherche, de suivi et d’évaluation en matière d’EDD.

II. Ambition commune de la Réunion de haut niveau des Ministères de l’éducation et de l’environnement

1. Parmi les diverses initiatives mises au point dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l’éducation au service du développement durable, le Comité directeur pour l’éducation au développement durable, créé à la Réunion de haut niveau des Ministères de l’éducation et de l’environnement, à Vilnius en 2005, est un exemple remarquable de mise en application de l’EDD au niveau régional et a servi de modèle à d’autres régions[[2]](#footnote-3).
2. L’EDD relève de l’objectif de développement durable (ODD) no 4 relatif à l’éducation, dont la cible 4.7 donne pour tâche aux pays de faire en sorte que, d’ici à 2030, tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le [développement durable](https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9veloppement_durable). Cependant, la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l’EDD au-delà de 2015 aidera à atteindre non seulement l’objectif 4 et la cible 4.7, mais aussi l’ensemble des ODD. L’EDD est un processus transversal, qui permettra d’acquérir une meilleure compréhension et de meilleures compétences en ce qui concerne tous les aspects du développement durable[[3]](#footnote-4).
3. La région de la CEE continuera d’appliquer la Stratégie pour l’EDD et, ce faisant, apportera une contribution tangible au Programme d’action mondial pour l’éducation au service du développement durable, adopté par la Conférence générale de UNESCO à sa trente-septième session (UNESCO, 37 C/Résolution 12). Dans sa résolution 69/211, l’Assemblée générale des Nations Unies prend note du Programme d’action mondial comme moyen d’assurer le suivi de la Décennie des Nations Unies pour l’éducation au service du développement durable et invite l’UNESCO à continuer de coordonner sa mise en œuvre. En outre, dans sa résolution 70/209, l’Assemblée générale réaffirme que l’éducation au service du développement durable est un pilier de la réalisation du développement durable.
4. Le Programme d’action mondial pour l’éducation au service du développement durable s’articule autour de cinq domaines d’action prioritaires, énumérés ci-après, qui fournissent des axes stratégiques et facilitent l’engagement des parties prenantes : a) politiques d’appui ; b) approches institutionnelles globales ; c) éducateurs ; d) jeunes ; e) collectivités locales. Le cadre de mise en œuvre de la Stratégie pour l’EDD s’inspire du Programme d’action mondial, comme il ressort de ses domaines d’action prioritaires « verticaux » et « horizontaux » (voir la section IV ci-après).
5. Les représentants des Ministères de l’éducation et de l’environnement des pays de la CEE présents à la Réunion de haut niveau de Batumi (Géorgie) réaffirment l’ambition commune énoncée dans la Stratégie pour l’EDD (voir encadré).

|  |
| --- |
|  |
| Principes de la Stratégie de la CEE pour l’éducation en vue du développement durable |
| Solidarité, égalité et respect mutuel entre les peuples, les pays et les générations, telles sont les valeurs communes qui inspirent notre ambition pour l’avenir de la région. Celle-ci se caractérise par un développement durable, notamment par la vitalité de l’économie, la justice, la cohésion sociale, la protection de l’environnement et la gestion durable des ressources naturelles. |
| Pour que l’ambition d’un avenir durable devienne réalité, un changement de mentalité s’impose dans nos relations avec nos semblables et dans nos interactions avec les écosystèmes dont dépend la vie sur cette planète. C’est pourquoi il faut repenser les systèmes éducatifs d’une manière qui favorise le développement durable. L’éducation au service du développement durable est un outil essentiel de bonne gouvernance, de prise de décisions éclairée et de promotion de la démocratie. Elle développe et renforce la capacité des individus, des groupes, des collectivités, des organisations et des pays de former des jugements et à de faire des choix qui amélioreront la qualité de vie en faisant de notre monde un lieu sûr, durable, sain et prospère. |
|  |

III. Organe de gouvernance de la Stratégie de la CEE   
pour l’éducation en vue du développement durable

1. À l’occasion de la Réunion de haut niveau, les Ministères de l’éducation et de l’environnement des pays de la CEE reconfirment également que le Comité directeur est chargé de décider de la mise en œuvre de la Stratégie et d’en évaluer les progrès. Les représentants des Ministères de l’environnement et de l’éducation doivent continuer d’occuper une place centrale au sein du Comité directeur. Toutefois, en fonction de leur situation particulière, les pays sont invités à associer d’autres ministères à leurs délégations. Ils sont aussi invités à étudier la possibilité d’associer à leurs délégations nationales des représentants des commissions nationales de l’UNESCO et d’autres parties prenantes pour garantir une coordination étroite avec le processus mondial d’EDD.
2. Afin de garantir une gouvernance et une communication efficaces au niveau régional, les États membres sont priés de confirmer dans leurs fonctions ou de nommer les coordonnateurs de l’EDD au sein des ministères de l’éducation et de l’environnement. Ils peuvent aussi nommer des coordonnateurs dans d’autres départements ou ministères, selon qu’il convient, pour participer au processus de l’EDD.
3. Le Comité directeur devrait se réunir chaque année, de préférence physiquement. Sous réserve de la disponibilité des ressources, chaque pays répondant aux conditions requises peut bénéficier d’un financement pour la participation d’une personne à ces réunions, conformément aux règles établies par le Comité des politiques de l’environnement. Toutefois, pour des raisons à la fois écologiques et financières, le Comité peut envisager de réunir le Comité directeur par voie électronique une année sur deux (voir le mandat du Comité à l’annexe II).
4. Le processus « Un environnement pour l’Europe » devrait continuer de servir de cadre à la coordination régionale de haut niveau de l’application de la Stratégie.
5. À sa neuvième réunion (Genève, 3 et 4 avril 2014), le Comité directeur a prolongé la phase III de la mise en œuvre jusqu’à la Réunion de haut niveau des Ministères de l’éducation et de l’environnement, à Batumi. À sa dixième réunion (Genève, 8 et 9 juin 2015), le Comité directeur a proposé que la prochaine phase couvre la période de 2016 à 2019.

IV. Domaines d’action prioritaires

1. Si les États membres estiment qu’il est important de poursuivre la mise en œuvre de tous les objectifs de la Stratégie pour l’EDD, les représentants des Ministères de l’éducation et de l’environnement présents à la Réunion de haut niveau mettent plus particulièrement l’accent sur trois domaines d’action prioritaires « verticaux » (al. a) à c) ci-après), qui sont centrés sur les objectifs, compte tenu des politiques et des systèmes éducatifs nationaux ou régionaux, et sur trois domaines d’action prioritaires « horizontaux » (al. d) à f) ci-après), qui sont centrés sur les moyens d’action :

a) **Encourager les approches institutionnelles globales afin que, d’ici à 2019, chaque établissement scolaire ait mis en place des programmes d’EDD ou ait intégré l’EDD dans les programmes existants**: Les programmes scolaires d’EDD sont une composante essentielle de l’approche institutionnelle globale et s’inscrivent dans le processus actuel de mise en œuvre de la Stratégie. La promotion d’approches institutionnelles globales par l’intégration de l’EDD dans le renforcement de capacités, la gouvernance, les programmes, l’enseignement et l’apprentissage, les équipements des campus et leur fonctionnement, et dans la communauté au sens large, est importante pour assurer l’application intégrée et structurelle de l’EDD dans l’enseignement formel (primaire et secondaire), professionnel et supérieur, et favoriser un rapprochement entre l’enseignement formel et l’enseignement non formel. La création de programmes scolaires d’EDD ou l’intégration de l’EDD dans les programmes scolaires existants est donc vivement encouragée. L’adoption d’approches globales au niveau préscolaire peut aussi être bénéfique ;

b) **Développer l’éducation au développement durable dans la formation des enseignants et de tous les éducateurs**: Les enseignants et, plus généralement, les éducateurs, jouent un rôle moteur dans l’intégration de l’EDD dans l’enseignement. Leurs compétences dans ce domaine doivent être renforcées, dans le cadre de la formation initiale et continue pour les enseignants, et du perfectionnement professionnel pour les éducateurs non formels et informels. En conséquence, les représentants des Ministères de l’éducation et de l’environnement présents à la Réunion de haut niveau sont résolument favorables à ce que l’EDD soit encore mieux et plus largement prise en considération dans la formation des enseignants ;

c) **Mettre l’enseignement et la formation techniques et professionnels davantage au service du développement durable et de la transition vers une économie verte** : L’enseignement et la formation techniques et professionnels ouvrent des possibilités prometteuses d’amorcer et de faciliter la transition vers une économie verte, durable et fondée sur l’esprit d’entreprise. Plusieurs mesures concrètes pourraient être envisagées en priorité − par exemple, démontrer aux étudiants l’importance de passer à une économie verte et les initier à l’écologie ; comprendre les besoins de l’industrie pour opérer la transition vers l’économie verte, en mettant l’accent sur des modes de production et de consommation durables ; et veiller à ce que les éducateurs bénéficient d’un soutien suffisant de la part des décideurs pour être en mesure de transmettre de nouvelles compétences. L’une des premières étapes est d’inscrire l’EDD dans la politique nationale d’enseignement et de formation techniques et professionnels. C’est pourquoi les représentants des Ministères de l’éducation et de l’environnement présents à la Réunion de haut niveau reconnaissent qu’il est important de mettre l’enseignement et la formation techniques et professionnels davantage au service du développement durable. Ils encouragent en particulier les associations professionnelles, les centres de formation professionnelle et les acteurs du secteur privé à agir plus activement en ce sens ;

d) **Renforcer l’intégration de l’EDD dans les politiques nationales et internationales relatives à l’éducation et au développement durable et dans d’autres processus pertinents**: Les États membres devraient renforcer l’intégration de l’EDD dans les politiques internationales et nationales relatives à l’éducation et au développement durable et dans d’autres processus pertinents. Sur le plan régional, en particulier, il conviendrait de resserrer le lien avec les conventions de la CEE sur l’environnement. Des synergies devraient aussi être créées avec d’autres programmes et acteurs clefs de la promotion et de l’intégration de la politique d’EDD dans la région. Les politiques institutionnelles en la matière devraient en outre être soutenues à différents niveaux du système éducatif. L’EDD est un moyen efficace de faciliter la réalisation des ODD ;

e) **Améliorer les synergies entre l’enseignement formel, l’enseignement informel et l’enseignement non formel**: Le système d’enseignement formel doit fonctionner en synergie avec les systèmes d’enseignement non formel et informel, de manière à promouvoir efficacement l’EDD dans les contextes de l’éducation et de l’environnement. Les systèmes d’enseignement non formel et informel contribuent à l’EDD en confortant l’apprentissage formel et en dispensant renseignements et formations au public. Par souci de la diversité et de l’innovation, il est essentiel que les systèmes d’enseignement formel, non formel et informel fonctionnent de manière complémentaire ;

f) **Reconnaître que les réseaux, notamment ceux de la société civile, des milieux universitaires et scientifiques, des organisations non gouvernementales et des entreprises, jouent un rôle important dans la mise en œuvre de l’EDD**: La participation des réseaux, notamment ceux de la société civile, des milieux universitaires et scientifiques, de la jeunesse, des organisations non gouvernementales, et des entreprises, devrait être considérée comme une composante essentielle du cadre de mise en œuvre. Pour que celle-ci s’inscrive dans un processus participatif et à large rayon d’action, il faut responsabiliser la société civile, en particulier les jeunes, qui sont de précieux agents du changement, et renforcer ses capacités d’action par la constitution de réseaux et l’apprentissage mutuel. Au titre de ce domaine prioritaire, on pourra, par exemple, renforcer les réseaux multipartenaires au niveau local.

On notera que les domaines d’action prioritaires de la Stratégie s’accordent avec ceux du Programme d’action mondial.

1. Afin de soutenir l’action menée dans les six domaines prioritaires, les avantages d’une collaboration éventuelle de la CEE avec certains réseaux pourraient être examinés de plus près.

V. Calendrier et suivi

1. Les représentants des Ministères de l’éducation et de l’environnement présents à la Réunion de haut niveau reconnaissent que la mise en œuvre de la Stratégie pour l’EDD est un processus long et continu. La première phase de la prochaine période de mise en œuvre coïncidera avec la première phase quinquennale du Programme d’action mondial, qui prendra fin en 2019. Le Comité directeur devrait étudier la possibilité de faire coïncider la deuxième phase de la Stratégie avec les phases ultérieures du Programme d’action mondial.
2. Les représentants des Ministères de l’éducation et de l’environnement présents à la Réunion de haut niveau notent que, depuis l’adoption de la Stratégie à Vilnius en 2005, les États membres ont mené à bonne fin les trois phases de mise en œuvre :

a) *Phase I (jusqu’en 2007)*: Les pays ont évalué le champ d’action de la Stratégie et défini les domaines d’action prioritaires pour sa mise en œuvre ;

b) *Phase II (jusqu’en 2010)* : La mise en œuvre de la Stratégie a avancé. Les pays ont passé en revue les progrès accomplis dans l’application de leurs stratégies nationales d’enseignement formel, non formel et informel et dans l’application de la Stratégie ;

c) *Phase III (jusqu’en 2015)* : Les pays ont fait des progrès considérables, mettant surtout l’accent sur les mesures pratiques de mise en œuvre de l’EDD.

1. Il est essentiel de mettre en place des moyens de suivi et d’évaluation quantitative et qualitative de l’EDD sur le long terme. C’est pourquoi des rapports nationaux sur les progrès réalisés devraient être établis au terme de la prochaine phase de mise en œuvre. Dans toute la mesure possible, le Comité directeur pour l’EDD alignera les futures activités de suivi et d’évaluation sur le plan d’établissement et de présentation des rapports du Programme d’action mondial, tout en veillant à ce que les résultats obtenus soient comparables avec ceux présentés à la CEE dans les précédents rapports nationaux de mise en œuvre.

VI. Dispositions financières

1. La bonne application de la Stratégie pour l’EDD dépend, entre autres choses, de la disponibilité de ressources financières et humaines suffisantes. Des sources de financement stables et prévisibles sont nécessaires, et les dispositions prévues à cet effet doivent reposer sur le principe d’un partage équitable des charges.

Annexe II

Projet de mandat du Comité directeur pour l’éducation   
au développement durable pour 2016-2030

I. Mandat

1. Les représentants des Ministères de l’éducation et de l’environnement de la CEE présents à la Réunion de haut niveau de Batumi (Géorgie) chargent le Comité directeur pour l’éducation au développement durable (EDD) de continuer de décider de la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l’EDD et d’en évaluer les progrès.
2. La CEE assure le secrétariat du Comité directeur conformément à ses règles et ses pratiques, sous réserve qu’un financement suffisant soit assuré par les États membres.

II. Composition

1. Les membres du Comité directeur sont désignés par les gouvernements des États membres de la CEE. Le Comité comporte au minimum des représentants des secteurs de l’environnement et de l’éducation et est à composition non limitée. Les pays sont en outre invités à y associer des représentants d’autres ministères ainsi que des commissions nationales de l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO). Les membres sont chargés de défendre la position générale de leur pays dans le cadre des activités du Comité directeur. Les coordonnateurs régionaux confirmés dans leurs fonctions ou nouvellement nommés doivent être portés à la connaissance du secrétariat au plus tard d’ici à novembre 2016. Des représentants d’organismes des Nations Unies, d’organisations internationales et d’organisations non gouvernementales sont invités en qualité d’observateurs, sur décision du Comité directeur. Des représentants de l’UNESCO et du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) sont invités en qualité d’observateurs permanents.

III. Objet

1. Le Comité directeur est le principal organe de prise de décisions concernant les activités menées dans le cadre de la Stratégie pour l’EDD dans la région de la CEE. Il oriente la mise en œuvre de la Stratégie et en évalue les progrès. En particulier, le Comité directeur continue :

a) De promouvoir et de coordonner la mise en œuvre de la Stratégie, en accord avec le Programme d’action mondial pour l’éducation au service du développement durable et en concertation avec l’UNESCO, organisme chef de file pour l’EDD aux termes des résolutions 69/211 et 70/209 de l’Assemblée générale, ainsi que d’autres activités et processus internationaux pertinents tels que les objectifs de développement durable, en recherchant les synergies et en évitant les doubles emplois ;

b) De progresser dans les trois domaines d’action prioritaires verticaux, énumérés ci-dessous :

i) Encourager les approches institutionnelles globales − de telle sorte que, d’ici à 2019, chaque établissement scolaire aura mis en place des programmes d’EDD ou aura intégré l’EDD dans les programmes existants ;

ii) Développer l’éducation au développement durable dans la formation des enseignants et de tous les éducateurs ;

iii) Mettre l’enseignement et la formation techniques et professionnels davantage au service du développement durable et de la transition vers une économie verte ;

c) De progresser dans les trois domaines d’action prioritaires horizontaux, énumérés ci-dessous :

i) Renforcer l’intégration de l’EDD dans les politiques nationales et internationales relatives à l’éducation et au développement durable et dans d’autres processus pertinents ;

ii) Améliorer les synergies entre l’enseignement formel, l’enseignement informel et l’enseignement non formel ;

iii) Reconnaître que les réseaux, notamment ceux de la société civile, des milieux universitaires et scientifiques, des organisations non gouvernementales et des entreprises, jouent un rôle important dans la mise en œuvre de l’EDD ;

d) D’assurer le suivi de la mise en œuvre, en évaluant les progrès accomplis, en proposant des mesures prioritaires, en repérant les difficultés et en proposant des mesures correctives, selon qu’il convient ;

e) D’agir en étroite concertation et coopération avec les acteurs clefs (organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales) de l’éducation, de l’environnement et du développement durable, et avec les réseaux d’EDD ;

f) De constituer des groupes de travail, des équipes spéciales et d’autres organes ad hoc, selon que de besoin ;

g) De juger si de nouveaux instruments de promotion de l’EDD sont éventuellement nécessaires pour faire progresser l’EDD ;

h) De fournir un cadre pour l’examen des questions relatives à l’EDD aux niveaux régional et international;

i) De consulter, au besoin, d’autres instances régionales, notamment les commissions régionales de l’ONU, sur les questions qui relèvent de sa compétence ;

j) De tenir informés de ses activités le Comité des politiques de l’environnement et les autres organes concernés.

IV. Bureau

1. Pour la prochaine phase de mise en œuvre, un président, un vice-président et les membres du Bureau seront élus parmi les représentants des États membres de la CEE présents à la réunion. Les membres du Bureau seront représentatifs de différents secteurs (dont ceux de l’environnement et de l’éducation). Ils assumeront leurs fonctions jusqu’à l’élection de leurs successeurs.

V. Réunions

1. Les réunions du Comité directeur sont convoquées par la CEE. Elles se tiennent ordinairement à l’Office des Nations Unies à Genève, à moins qu’un État membre en mesure de le faire ne propose de les accueillir. Sous réserve de la disponibilité des ressources, chaque pays répondant aux conditions requises peut bénéficier d’un financement pour la participation d’une personne à ces réunions, conformément aux règles établies par le Comité des politiques de l’environnement. Toutefois, pour des raisons à la fois écologiques et financières, le Comité peut envisager de réunir le Comité directeur par voie électronique une année sur deux. Le Comité directeur adopte ses décisions par consensus ou, au besoin, les met aux voix.

1. Le rapport se fonde sur les données extraites des rapports nationaux de mise en œuvre soumis par les États membres à la fin de la troisième phase de mise en œuvre de la Stratégie (38 rapports) et sur les informations complémentaires communiquées au secrétariat. [↑](#footnote-ref-2)
2. À titre d’exemples très concrets, on peut mentionner la Stratégie méditerranéenne sur l’éducation au développement durable, adoptée par la Réunion ministérielle sur l’environnement et les changements climatiques de l’Union pour la Méditerranée (Athènes, mai 2014) et son association officielle avec la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable, adoptée à la dix-neuvième réunion des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Athènes, 9-12 février 2016). [↑](#footnote-ref-3)
3. En outre, l’EDD pourrait apporter une importante contribution à la réalisation du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l’environnement. [↑](#footnote-ref-4)